

Sujet : [INTERNET] Contribution gaz à effets de serre

Date : Fri, 5 Apr 2024 03:43:47 +0000

Pour : ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr <ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-dessous ma contribution à l'enquête publique du projet photovoltaïque de Parnay/Dun-sur-Auron concernant les allégations de transition énergétique.

Il est incontestable que l'Humanité est entrée dans une ère où ses activités modifient le climat qui se réchauffe.

L'objectif final est de limiter ce réchauffement climatique par une réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cas de la production d'électricité il s'agit du dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO2).

Ce gaz est principalement émis par la combustion de toutes les sources d'énergies carbonées, principalement charbon, pétrole et gaz.

Le pétitionnaire justifie son projet par un besoin impérieux d'une transition écologique.

Il s'appuie sur des plans et des programmes qu'il cite abondamment.

Il entretient une confusion entre décarbonation de nos sources d'énergie et transition écologique.

Or notre mix énergétique de production d'électricité s'appuie principalement sur le nucléaire avec selon l'ADEME un facteur d'émission sur le cycle de vie complet des centrales de 6 Kg CO2 par Mégawattheure.

Dans sa réponse à l'avis MRAE 2023-4049, le pétitionnaire indique pages 27 avoir calculé que le mégawattheure d'énergie photovoltaïque produit par ce parc générera 10,5 Kg de CO2 par Mégawattheure, ou encore 10,5 g de CO2 par kWh.

Or, l'ADEME considère que le bilan carbone d'un parc photovoltaïque installé en France varie entre 23 et 44 grammes CO2 par kWh produit pour une durée d'exploitation de 30 ans.

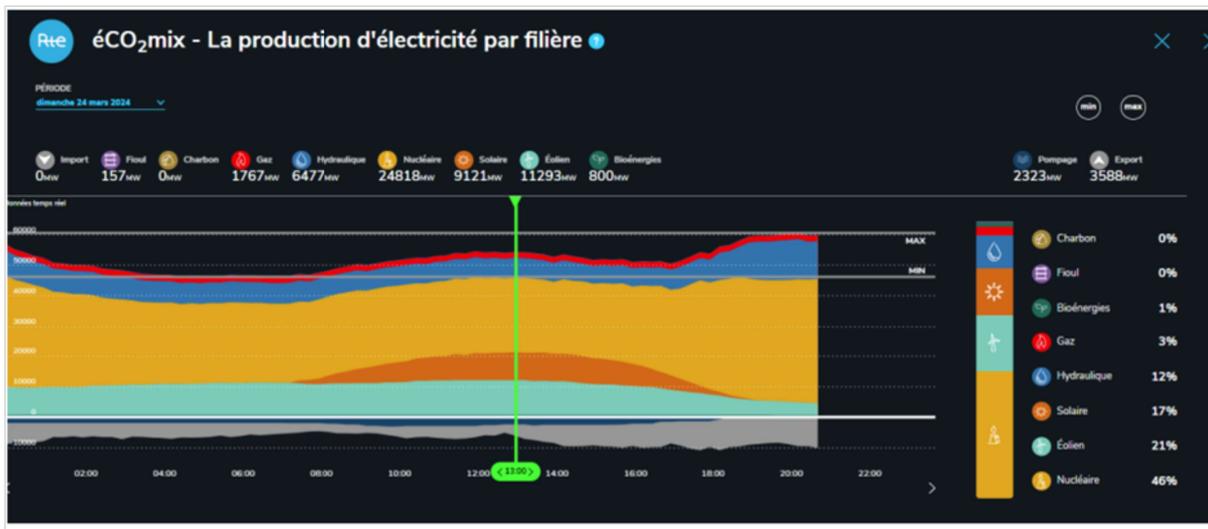
Cette estimation de 10,5 gr paraît donc excessivement optimiste. Le promoteur s'appuie sur le fait qu'il mettra en œuvre des panneaux bas carbone, mais sans en apporter la preuve.

La réalisation de son projet devrait selon lui permettre de réduire les émissions de CO2 françaises.

L'observation de la réalité du terrain est très différente.

L'exemple ci-dessous permet de se rendre compte que le 24 mars 2024 à 13h00, il y a du soleil et la production de la filière photovoltaïque est à son maximum (courbe brune). L'équilibre du réseau se fait par la diminution de la production d'électricité d'origine nucléaire (courbe jaune). La production d'électricité à partir de sources émettrices de gaz à effet de serre (centrales à gaz) n'a pas varié et est restée marginale à 3 %.

Ce 24 mars 2024 on a donc remplacé une électricité nucléaire à 6 Kg de CO2/Mégawattheure par une électricité photovoltaïque avec entre 23 et 44 Kg de CO2/Mégawattheure (Voire 10,5 Kg au mieux selon le pétitionnaire), ce qui est l'exact contraire du but recherché.



Je reste pragmatique et préfère me fier à des observations de terrain plutôt qu'à des affirmations et des estimations d'économies théoriques d'émissions de CO₂ évitées alléguées par le pétitionnaire.

Contrairement à ce qui est affirmé dans l'étude d'impact, la France n'est pas en retard dans sa transition énergétique. Au contraire, elle est en avance dans le développement des énergies bas carbone.

Comparée à ses voisins européens, la France est en avance sur les énergies bas carbone. Selon le CEREME, la part d'énergies propres dans la consommation finale brute d'énergie s'élève à 43,3 % en France contre 22,3 % en Allemagne dont l'activité est beaucoup moins décarbonnée.

Par conséquent je m'oppose à, ce projet de parc photovoltaïque qui n'apportera rien en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre tant que l'obligation de rachat prioritaire par EDF obligera à réduire la production nucléaire, pourtant moins émettrice de ces gaz.

M. MULLER